

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU TARN**

SÉANCE DU 04 DÉCEMBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf et le quatre du mois de décembre, à dix heures, le bureau du conseil d'administration, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi dans les locaux de l'État-Major du SDIS, 15, rue de Jautzou, sous la présidence de M. Michel BENOIT.

Présents: Membres à voix délibérative :

MM. Michel BENOIT, Bernard MIRAMOND, Jean-Paul RAYNAUD, Jean-Michel BOUAT.
Mme Sylvie BIBAL-DIOGO.

Participent à la séance :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental,
Colonel Arnaud FABRE, directeur départemental adjoint,
Lieutenant-Colonel Philippe CNOCQUART.

Secrétaire :

Colonel Christophe DULAUD, directeur départemental.

Nombre de membres à voix délibérative en exercice : 5 / présents : 5 / votants : 5.

Date de la convocation : 27 novembre 2019.

RAPPORT N°058/BUR – 12/19

OBJET : Réforme de matériels roulants et non roulants

Le service départemental d'incendie et de secours envisage de réformer les matériels présentés ci-après :

I- Matériels roulants

Matériel	Sigle	Immat.	Marque	Kilométrage	Mise en circulation	Observations
VÉHICULE SECOURS AUX VICTIMES	VSAV 21	9677 TH 81	RENAULT	184 221	10/04/2008	Moteur HS – démonté pour pièces – Casse Auto
VÉHICULE SECOURS AUX VICTIMES	VSAV 26	7124 TJ 81	RENAULT	185 465	11/06/2008	HS – Distribution HS – non réparé vu son âge – Vente Agorastore ou Casse Auto
FOURGON POMPE TONNE	FPT 43	2771 QG 81	RENAULT	63 300	20/10/1986	33 ans – Vétuste – pour vente Agora Store
VÉHICULE TOUS USAGES	VTU 52	BQ-634-QW	PEUGEOT	101 000	06/11/1997	22 ans – HS problème mécanique (Moteur HS) – Vente Agora store ou Casse Auto
VÉHICULE TRANSPORT DE PERSONNELS	VTP 73	8334 RD 81	RENAULT	132 000	21/10/1993	22 ans – HS problème mécanique (BVM HS) – vétuste – mauvais état – Vente Agora store
VÉHICULE SECOURS ROUTIER	VSR 09	5958 RH 81	MERCEDES – SCHULTZ	129 000	20/02/1995	24 ans – véhicule vétuste – vente Agorastore

Ces matériels sont totalement amortis.

Le Bureau du conseil d'administration,

après en avoir délibéré, DÉCIDE, à l'unanimité,

- de réformer à compter du 16 décembre 2019 l'ensemble des matériels ci-dessus et d'en autoriser la vente ;
- de mettre à la vente sur un site en ligne les matériels identifiés comme tels ;
- d'autoriser le président à signer tous les documents afférents à leur mise en réforme ainsi que ceux nécessaires à leur vente, leur cession ou leur destruction.

Document signé électroniquement par
le président du Conseil d'Administration,

Michel BENOIT

Délais et voies de recours :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif, dans un délai de deux mois, à compter de sa date de notification ou de publication.

le Tribunal administratif de Toulouse peut être saisi par courrier (68, rue Raymond IV - BP 7007 - 31068 TOULOUSE CEDEX 7) ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>